

La CGT Pénitentiaire obtient gain de cause

Le 25 novembre dernier, **la CGT Pénitentiaire** alertait le Directeur de l'Administration Pénitentiaire sur la diffusion du journal « l'Envolée » au sein des établissements pénitentiaires.

En effet, même si **la CGT Pénitentiaire** est très attachée à la liberté d'expression afin d'exprimer ses opinions, il n'en demeure pas moins que les limites ne doivent pas être franchies pour porter atteinte aux personnes. En ce qui nous concerne, la diffamation et l'appel à la haine envers les personnels de l'administration pénitentiaire, particulièrement les personnels de surveillance, sont totalement inacceptables et doivent être sanctionnés.

Ce journal, dont les articles sont rédigés par des détenus ou ex-détenus, est distribué aux personnes détenues qui sont abonnées à ce dernier par nos soins. Il circule donc en toute impunité dans nos établissements pénitentiaires. C'est un comble !!!

Les personnels sont insultés de toute sorte, sont accusés de meurtre, d'assassinat sans vergogne, sans preuves bien évidemment.

Toutes ces diffamations et ces appels à la haine doivent cesser le plus rapidement possible.

C'est pourquoi, **la CGT Pénitentiaire** avait saisi le Directeur de l'Administration Pénitentiaire pour mettre fin aux abus de ce journal. Elle demandait que la circulaire du 2 novembre 2020 ayant pour objet de renforcer la protection des agents publics face aux attaques dont ils font l'objet dans le cadre de leur fonction soit appliquée.

Le Directeur nous informait qu'il allait en effet saisir ses services juridiques et la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG) pour mettre fin aux agissements de ces détracteurs.

La conseillère technique auprès du Garde des Sceaux nous informe ce jour qu'une procédure est lancée à l'encontre de ce journal et que d'ores et déjà, la retenue administrative est appliquée. Sa distribution est donc suspendue.

La CGT Pénitentiaire se félicite de cette décision. C'est un premier pas et un acte fort envers les personnels dont l'image et le professionnalisme étaient jetés en pâture, et ceci en toute impunité.

La CGT Pénitentiaire sera attentive aux suites juridiques et judiciaires dans ce dossier.

Montreuil, le 02 décembre 2020.